

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONTRAT DE DEPOT DU COURRIER EN
NOMBRE AVEC LA POSTE

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-135

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°10 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Denis DOLIMONT, en tant que vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à l'actualisation des identifiants SIREN et SIRET de la communauté d'agglomération, est approuvé le contrat passé entre La Poste – Direction des ventes entreprises PIC Bordeaux Cestas ZA du Pot au Pin 33629 BORDEAUX Cedex 9 et GrandAngoulême pour le dépôt et le traitement du courrier en nombre (lettre prioritaire, lettre verte et Ecopli).

Article 2 – Le contrat prévoit le dépôt dans l'établissement suivant : FLEAC PPDC – Zone d'emploi Les Voutes 16 rue de l'Angoumois – BP 80009 - 16730 Fléac.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **22 mai 2017**
Publié ou notifié,
Le **22 mai 2017**